

# COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 27 septembre 2013  
(convocation du 16 septembre 2013)

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Sept Septembre Deux Mil Treize à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

### ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAUTE Jean-Michel, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISSON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. ROSSIGNOL Clément, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. SOUBIRAN Claude, M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita, M. SOUBABERE Pierre, Mme TERRAZA Brigitte, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, M. EGRON Jean-François, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, Mme LIMOUZIN Michèle, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, Mme PARCELIER Muriel, M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. QUANCARD Denis, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUYEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SIBE Maxime, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry, M. VERNEJOU Michel, Mme WALRYCK Anne.

### EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. DAVID Alain à M. TURON Jean-Pierre  
M. BRON Jean-Charles à M. BRUGERE Nicolas jusqu'à 9h55  
M. CHAUSSET Gérard à M. DANJON Frédéric à compter de 12h50  
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. DUPRAT Christophe jusqu'à 9h50  
M. HERITIE Michel à M. LAGOFUN Gérard à compter de 13h00  
M. OLIVIER Michel à M. GUICHARD Max à compter de 11h45  
M. PIERRE Maurice à Mme CARTRON Françoise à compter de 11h40  
M. PUJOL Patrick à M. GUICHEBAROU Jean-Claude  
M. ROSSIGNOL Clément à Mme NOEL Marie-Claude à compter de 12h50  
M. SAINTE-MARIE Michel à M. ANZIANI Alain  
M. TOUZEAU Jean à Mme FAORO Michèle  
M. SOUBABERE Pierre à M. TRIJOLET Thierry à compter de 10h30  
Mme TERRAZA Brigitte à Mme DE FRANCOIS Béatrice à compter de 12h15  
M. BOUSQUET Ludovic à Mme DELATTRE Nathalie à compter de 12h  
Mme CAZALET Anne-Marie à M. CAZENAVE Charles  
M. DAVID Yohan à M. DAVID Jean-Louis

Mlle DELTIMPLE Nathalie à M. MOULINIER Maxime  
Mme DESSERTINE Laurence à M. DUCHENE Michel à compter de 12h  
M. EGRON Jean-François à Mme LIMOUZIN Michèle à compter de 12h30  
Mme EL KHADIR Samira à M. BENOIT Jean-Jacques à compter de 12h35  
M. GUICHOUX Jacques à Mme. BALLOT Chantal  
M. JOANDET Franck à M. HURMIC Pierre à compter de 11h55  
M. JOUBERT Jacques à Mme CHAVIGNER Michèle  
M. LOTHAIRE Pierre à M. MOGA Alain  
M. PAILLART Vincent à M. AMBRY Stéphane  
Mme PIAZZA Arielle à Mme BREZILLON Anne à compter de 10h50  
M. POIGNONEC Michel à M. QUANCARD Denis  
M. QUERON Robert à M. LABARDIN Michel  
M. REIFFERS Josy à M. ROBERT Fabien à compter de 11h  
M. SOLARI Joël à M. RAYNAL Franck

### EXCUSES :

M. ASSERAY Bruno

### ABSENT :

M. MAURRAS Franck

**LA SEANCE EST OUVERTE**

**Marchés publics - AMBARES - Aménagement de la rue des Goboles et de la rue de Bassens - Marché 12292U - Avenant n°1 - Autorisation**

Monsieur DAVID présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Dans le cadre de l'opération d'aménagement de la rue des Goboles et de la rue de Bassens sur la commune d'Ambarès et Lagrave, la communauté urbaine de Bordeaux, après une procédure d'appel d'offres ouvert, a attribué le marché n° 1 2292U à la société EUROVIA pour un montant de 849 524,70 € HT soit 1 016 031,54 € TTC.

Les travaux consistent en la création d'une piste cyclable bi-directionnelle, ainsi que la qualification de la chaussée et des trottoirs.

Des aléas imprévus apparus en cours de chantier entraînent la passation d'un avenant n°1 afin de prendre en compte des variations de quantités et des prix nouveaux.

En effet, au cours de la réalisation des travaux d'aménagement du carrefour giratoire des rues Goboles/Bassens/Mouline, le terrassement du terrain naturel a mis en lumière un sol de très mauvaise portance, qualité inapte à accueillir directement la structure de chaussée prévue.

Cette zone atypique dans le territoire Ambarésien, généralement d'excellente qualité, doit être purgée sur une profondeur de 0,70 m, ce qui représente une augmentation des travaux de terrassements prévus de 850 m<sup>3</sup> soit un montant supplémentaire de 20 400 € HT.

La quantité de sable équivalente à mettre en œuvre suite à cette purge, implique une augmentation de 850 m<sup>3</sup> de la quantité initiale pour un montant de 27 200 € HT.

Suite à cette plus-value, des postes d'économie ont été recherchés. D'une part, le marché prévoit la réalisation de la couche de fondation en béton de démolition concassé. Au regard des conditions climatiques, il est proposé de remplacer ce matériau par de la grave de mâchefers qui présente l'avantage d'être stocké à l'abri et donc plus facile d'utilisation.

Ces mâchefers sont issus de déchets non dangereux ou, proviennent de l'extraction des matières solides en sortie du four des installations de traitement thermique de déchets non dangereux.

Ce changement de matériau génère une moins value de 2 309,85 € HT.

D'autre part, les travaux d'assainissement à entreprendre, portent sur la réalisation d'un collecteur dont l'exutoire est un fossé situé route d'Ambarès. L'altimétrie des collecteurs étant proche de la chaussée, le projet prévoit la mise en œuvre de canalisations fonte et béton.

Or, les études d'exécution établies à l'issue de la période de préparation du chantier, mettent en évidence que certaines sections du collecteur pourraient être enterrées de manière suffisamment profonde pour être réalisées en tuyaux PVC et qui présentent par ailleurs, un meilleur coefficient de glissance.

Ce changement partiel de solution entraîne la création de trois prix nouveaux pour la fourniture et la pose de tuyaux PVC de diamètres respectifs de 200 mm, de 300 mm et de 400 mm.

En revanche, ces mêmes études d'exécution ont fait apparaître la nécessité d'augmenter partiellement le linéaire de canalisations fontes Ø 500. En effet, l'implantation des réseaux existants à certains endroits, ne permet pas de garantir une hauteur de terrain suffisante au dessus de la future canalisation eaux pluviales. Cela a généré une adaptation du tracé des réseaux et une augmentation de la quantité de canalisations fontes Ø 500 représentant un coût supplémentaire de 8 586,00 € HT.

Ainsi, en considérant les prix nouveaux, les plus et les moins values sur les quantités du marché, le recours aux tuyaux PVC génère une économie globale de 6 578,67 € HT.

Le tableau ci-dessous fait état de l'ensemble de ces éléments:

Prestations	Base marché			
	Prix nouveaux	Plus value	Moins value	
Terrassements		20 400,00		20 400,00
Fourniture de sable		27 200,00		27 200,00
Béton concassé		-	-17 695,80	-17 695,80
Grave de mâchefers	15 385,95	-	-	15 385,95
Canalisations B.A Ø400			-15 146,87	-15 146,87
Canalisations Fonte Ø300			-15 850,80	-15 850,80
Canalisations Fonte Ø500		8 586,00		8 586,00
Canalisation PVC Ø200	4 210,00			
Canalisation PVC Ø300	6 667,50			
Canalisation PVC Ø400	4 955,50			
	31 218,95	56 186,00	-48 693,47	38 711,48

  

Total HT	38 711,48
Tva	7 587,45
Total TTC	46 298,93

Le montant de l'avenant s'élève à 38 711,48 € HT soit 4,56 % d'augmentation du marché, qui est ainsi porté de 849 524,70 € HT à 888 236,18 € HT soit 1 062 330,47 € TTC.

L'autorisation du Conseil est recherchée.

Le financement de ces prestations est à imputer, dans le cadre de l'exercice en cours, au Chapitre 23, Article 2315, fonction 8220, CRB TL00, Programme VCA00.

En application des articles L 2121.12 et 2121.13 du Code Général des Collectivités Territoriales, le projet d'avenant est consultable par les Conseillers communautaires à l'immeuble Le Guyenne à la Direction de la commande publique - 6ème étage.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Communauté,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code des marchés publics, et notamment son article 20,

VU le projet d'avenant mis à disposition des élus communautaires en application des articles L 2121-12 et L 2121-13 du CGCT,

VU le marché n°12 292 U,

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDERANT qu'il convient d'autoriser la signature de l'avenant n°1 au marché n°12292U afin de prendre en compte les prestations supplémentaires nécessaires à l'aménagement général de voirie de la rue des Gobelos et de la rue de Bassens sur la commune d'Ambarès et Lagrave.

DECIDE

Article 1 : Le projet d'avenant n°1 au marché n°12 292 U relatif à l'aménagement général de voirie de la rue des Gobelos et de la rue de Bassens sur la commune d'Ambarès et Lagrave est approuvé.

Article 2 : Monsieur le Président est autorisé à signer l'avenant n°1 au marché n°12 292 U relatif à l'aménagement général de voirie de la rue des Gobelos et de la rue de Bassens sur la commune d'Ambarès et Lagrave pour un montant 38 711,48 € HT, soit 46 298,93 € TTC, portant le marché à 888 236,18 € HT soit 1 062 330,47 € TTC.

Article 3 : La dépense résultant du présent marché sera imputée sur les crédits ouverts à cet effet au Budget principal – Chapitre 23, Article 2315, fonction 8220, CRB TL00, Programme VCA00.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 27 septembre 2013,

**REÇU EN PRÉFECTURE LE  
8 OCTOBRE 2013**

**PUBLIÉ LE : 8 OCTOBRE 2013**

Pour expédition conforme,  
par délégation,  
le Vice -Président,

M. ALAIN DAVID